



Nations Unies

Commission de la population et du développement

**Rapport sur les travaux de la
cinquante-troisième session
(5 avril 2019 et 2020)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2020
Supplément n° 5



Commission de la population et du développement

**Rapport sur les travaux de la
cinquante-troisième session*
(5 avril 2019 et 2020)**



Nations Unies • New York, 2020

* En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Commission n'a pas pu tenir de réunions officielles en 2020, durant sa cinquante-troisième session, et a mené ses travaux par correspondance et dans le cadre de réunions informelles en ligne.

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Résumé

Le 5 avril 2019, la Commission de la population et du développement a ouvert sa cinquante-troisième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, aux fins de l'élection de son bureau. Au cours de la partie principale de la cinquante-troisième session, prévue du 30 mars au 3 avril 2020, la Commission devait aborder le thème spécial « Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable ». En raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de l'impossibilité de tenir des réunions en présentiel au Siège de l'ONU à partir de la mi-mars, la session officielle de la Commission n'a pu avoir lieu. Par conséquent, les manifestations prévues par le Bureau au titre du programme de la Commission, notamment deux tables rondes multipartites sur le thème spécial et des réunions d'experts sur les rapports du Secrétaire général, n'ont pas pu être organisées. La Commission a dû mener les travaux de sa cinquante-troisième session au moyen de lettres et de consultations en ligne et examiner les propositions selon la procédure d'approbation tacite, conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil économique et social.

Cinq rapports du Secrétaire général ont été élaborés en vue de la cinquante-troisième session de la Commission. Conformément aux règles concernant le délai de publication, qui est fixé à six semaines avant le début de la partie principale de la session, les rapports ont été soumis aux services d'édition et de traduction à la mi-janvier 2020, c'est-à-dire avant la propagation de la COVID-19 à l'échelle mondiale. Par conséquent, ils ne comportent aucune information sur l'incidence du virus. Pour combler cette lacune, le Secrétariat a créé une page Web qui renvoie vers des informations utiles sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable dans le contexte de la pandémie de COVID-19^a

Élaboré par la Division de la population (Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat), le rapport du Secrétaire général sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable (E/CN.9/2020/2) examine les tendances mondiales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. D'après ce rapport, si la quantité de denrées alimentaires produite à l'échelle mondiale est suffisante pour nourrir la population actuelle, le monde n'est pas en voie d'éliminer la faim d'ici à 2030 en raison des inégalités de distribution et d'accès. Après avoir baissé pendant plus de dix ans, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde est reparti à la hausse ces dernières années. Le monde n'est pas non plus en voie d'atteindre les cibles des objectifs de développement durable relatives à la nutrition. Malgré certains progrès dans la réduction des retards de croissance chez les enfants et dans la promotion de l'allaitement maternel exclusif, certaines formes de malnutrition continuent de s'aggraver, notamment les carences en micronutriments, le surpoids et l'obésité. En outre, le système alimentaire mondial actuel n'est pas durable sur le plan environnemental, ce qui a des répercussions majeures sur les écosystèmes, la biodiversité et le climat. La croissance démographique et la hausse des revenus seront des facteurs importants de l'augmentation de la consommation alimentaire dans de nombreux pays. Le système alimentaire mondial contribue grandement aux changements climatiques ; or, ces derniers pourraient à l'avenir déstabiliser les systèmes alimentaires. Les recommandations formulées dans le rapport portent sur l'adoption et le renforcement de politiques, dont des mesures d'incitation, des réglementations et des directives diététiques, afin d'encourager les gens à adopter un régime sain basé sur des aliments qui peuvent être produits de manière viable. Étant donné que les politiques visant à rendre les systèmes alimentaires plus durables peuvent entraîner une hausse des prix

des denrées alimentaires, les autorités devraient fournir des compléments de revenu aux personnes pauvres.

Élaboré par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le rapport du Secrétaire général sur les programmes et interventions pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans le cadre des délibérations sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable ([E/CN.9/2020/3](#)) met en évidence les besoins pour une nutrition optimale et les interventions nécessaires pour garantir à tous l'accès à une alimentation saine. Au rang des investissements les plus efficaces figurent notamment la nutrition pour la dyade mère-enfant, la promotion de l'allaitement maternel, l'enrichissement des aliments, les mesures fiscales et réglementaires et la distribution de repas en milieu scolaire. L'intégration de la nutrition dans la couverture sanitaire universelle offre la possibilité d'élargir considérablement la couverture nutritionnelle et d'améliorer les résultats sanitaires. La progression de l'épidémie d'obésité et de surpoids exige une action urgente. Il faut prendre des mesures sans délai pour augmenter en proportion la consommation de boissons et d'aliments nutritifs. À cet égard, les campagnes médiatiques, l'amélioration des programmes de distribution de nourriture, l'adoption de mesures fiscales ou l'imposition de restrictions sur la publicité pour les aliments et les boissons méritent d'être davantage pris en considération. Si la production alimentaire a considérablement augmenté au cours des 50 dernières années, c'est au prix de la dégradation des terres, de la perte de biodiversité et de l'augmentation de la pollution. Il est urgent de promouvoir les pratiques agricoles durables afin de renforcer la résilience à long terme de l'agriculture pour les populations futures.

Élaboré par le FNUAP, le rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ([E/CN.9/2020/4](#)) indique que les dépenses brutes allouées au titre de l'aide publique au développement ont chuté entre 2017 et 2018, ce qui a eu des retombées particulièrement négatives sur les pays les moins avancés du monde. Dans ce contexte, le rapport met en évidence les changements intervenus dans le niveau et la distribution de l'aide entre 2016 et 2017, dernière année pour laquelle des données ventilées par secteur étaient disponibles. Entre 2016 et 2017, le montant de l'aide allouée à la santé sexuelle et procréative par les donateurs publics et privés est passé de 10 110 millions à 11 201 millions de dollars, et celui de l'aide allouée à l'analyse des données et des politiques en matière de population est passé de 243 millions à 339 millions de dollars. Dans le domaine de la santé sexuelle et procréative, ce sont les pays membres du Comité d'aide au développement qui sont les plus grands donateurs, alors que dans le domaine de l'analyse des données et des politiques en matière de population, ce sont les institutions multilatérales. Les donateurs privés jouent un rôle de plus en plus important dans les programmes relatifs à la population. En ce qui concerne l'aide publique au développement allouée à la sécurité alimentaire et à la nutrition, la part la plus grande est versée aux politiques et à la gouvernance, une part relativement faible étant destinée à la production agricole. Dans l'ensemble, l'aide allouée par les pays développés au secteur agricole dans les pays en développement demeure faible, notamment par rapport au montant de l'aide que ces pays développés accordent à leur agriculture nationale.

Le rapport du Secrétaire général sur les tendances démographiques mondiales ([E/CN.9/2020/5](#)) donne un aperçu des tendances démographiques dans le monde, ses régions et certains pays. Selon les projections, la population mondiale, qui compte actuellement 7,7 milliards d'habitants, continuera probablement de croître au cours des prochaines décennies, mais à un rythme de plus en plus lent. Elle pourrait se

stabiliser à quelque 10,9 milliards d'habitants à la fin du siècle. La part des personnes âgées devrait augmenter (vieillesse de la population), ainsi que celle des citadins (urbanisation), tandis que les niveaux actuels de mobilité transfrontière (migrations internationales) devraient se maintenir ou progresser encore. Les pays dont la population de jeunes est importante et en expansion devront continuer de s'attacher en priorité à créer un nombre suffisant d'emplois et à assurer une croissance économique durable et inclusive. Les investissements dans l'éducation et les soins de santé, y compris pour la santé procréative et la planification familiale, contribuent à la fois à élever le niveau de développement humain et à promouvoir un taux de natalité plus faible, soit deux conditions préalables pour réaliser le « dividende démographique » dans les pays présentant un taux de fécondité élevé. En raison de la croissance persistante tant de la population que de la consommation par habitant, il est d'autant plus important de garantir des modes de consommation et de production durables, tout en répondant aux besoins fondamentaux et immédiats d'une population de plus en plus nombreuse, notamment l'accès à une alimentation sûre, nutritive et suffisante pour tous. Plus généralement, une intégration plus complète de la dynamique des populations dans les processus de planification et d'examen du développement aidera les pays à atteindre les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Élaboré par la Division de la population, le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et le bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2019 ([E/CN.9/2020/6](#)) rend compte des progrès accomplis par la Division dans la mise en œuvre de son programme de travail. Il porte sur les activités menées dans les domaines suivants : analyse des tendances mondiales en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les migrations, l'urbanisation et le vieillissement de la population ; élaboration des estimations et projections démographiques à l'échelle mondiale ; suivi des politiques démographiques ; étude des corrélations entre la population et le développement durable ; diffusion de données et d'informations démographiques ; coopération technique et activités de renforcement des capacités en faveur des États Membres ; appui aux mécanismes intergouvernementaux à travers l'établissement de rapports du Secrétaire général et d'autres documents à l'intention des organes délibérants, l'organisation de réunions de groupes d'experts et le suivi des objectifs de développement arrêtés au niveau international.

Le 6 mars 2020, le Président de la cinquante-troisième session de la Commission de la population et du développement a fait circuler un avant-projet de résolution sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et à la suite d'une réunion informelle avec les États Membres, le 15 mai, le Président a remplacé l'avant-projet initial par un projet de déclaration succinct et concis sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable dans le contexte de la pandémie.

Plusieurs séries de consultations sur le projet de déclaration se sont tenues en ligne en mai et juin. Les discussions sur le projet de déclaration ont mis en évidence un certain nombre d'obstacles à la réalisation du Programme 2030 et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Premièrement, la pandémie a sapé, voire anéanti, les progrès réalisés en vue d'éliminer la faim, d'atteindre la sécurité alimentaire et d'améliorer la nutrition d'ici à 2030. Deuxièmement, les délégations se sont inquiétées de ce qu'une réaffectation des ressources sanitaires du fait de la pandémie puisse influencer négativement sur la réponse aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale, sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles et sur la suppression des pratiques néfastes, dont le mariage d'enfants, le mariage précoce

et le mariage forcé. Troisièmement, elles ont exprimé la crainte que les mesures visant à freiner la propagation du virus puissent avoir des conséquences négatives majeures sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement au niveau mondial et sur la circulation des denrées alimentaires et des articles liés à l'alimentation.

Les États Membres ont souligné la nécessité, dans le cadre de la riposte à la pandémie, de renforcer les mécanismes de protection sociale, d'accroître l'aide humanitaire, d'améliorer les systèmes de santé nationaux et de répondre aux besoins des personnes les plus vulnérables. L'accès à une nourriture saine et nutritive en quantité suffisante et l'adoption d'un régime alimentaire diversifié, équilibré et sain contribueraient à réduire le risque de malnutrition sous toutes ses formes, y compris le surpoids et l'obésité. Le Sommet mondial sur les systèmes alimentaires et le Sommet « Nutrition pour la croissance », tous deux prévus en 2021, sont apparus comme des occasions importantes de mettre en place des systèmes alimentaires inclusifs, durables et résilients et d'évoluer vers des régimes alimentaires diversifiés, équilibrés et sains pour tous.

Les délégations ont approuvé le fait de réaffirmer le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et sa pertinence dans le contexte du projet de déclaration. Cependant, elles n'ont pas réussi à s'accorder sur la manière de se référer aux documents finaux des conférences régionales d'examen du Programme d'action. En outre, aucun consensus n'a pu être dégagé sur les références à la santé sexuelle et procréative et aux droits en matière de procréation. Les points de vue ont également divergé sur la question de savoir s'il convenait de faire référence à l'incidence des mesures coercitives unilatérales dans le cadre du projet de déclaration. À la suite d'objections formulées par plusieurs délégations, le Président a retiré le texte du projet de déclaration le 6 juillet 2020. Le 10 juillet, du fait de l'objection soulevée par une délégation, il a retiré sa proposition de préparer un résumé des discussions sur le thème spécial dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et de l'inclure dans le rapport de la Commission.

Il a également organisé des consultations sur d'autres projets de proposition. La Commission a décidé que l'examen complet du thème spécial de la cinquante-troisième session serait reporté à la cinquante-quatrième session, en 2021. Le thème spécial précédemment convenu pour la cinquante-quatrième session, à savoir « Population et développement durable, en particulier croissance économique soutenue et inclusive », sera examiné à la cinquante-cinquième session, en 2022. La Commission a également approuvé la révision de l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session, en 2021, laquelle concernait l'ajout d'un nouveau point sur le rôle et l'organisation futurs de la Commission.

Sous les auspices du Bureau, le Secrétariat a rédigé une note informelle sur le rôle et l'organisation futurs de la Commission de la population et du développement, afin que ses membres entament une réflexion sur ce thème. Cette note, qui a été communiquée aux États Membres le 10 juillet, devrait servir de base à l'examen de cette question à la cinquante-quatrième session de la Commission, en 2021.

^a www.un.org/development/desa/pd/content/selected-documentation-related-food-security-nutrition-and-covid-19.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	8
A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption	8
B. Questions portées à l'attention du Conseil	9
II. Débat général : a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ; b) Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable	10
III. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission	11
IV. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-troisième session . . .	12
V. Organisation de la session	13
A. Travaux de la session	13
B. Élection du Bureau	13
C. Ordre du jour	13
D. Documentation	14
Annexe	
Lettres adressées aux États Membres par le Président de la Commission au sujet des travaux de la cinquante-troisième session	15

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision présenté au Conseil pour adoption

1. La Commission recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

Rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-troisième session et ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session

Le Conseil économique et social :

a) Prend note du rapport de la Commission de la population et du développement sur les travaux de sa cinquante-troisième session¹ ;

b) Approuve l'ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission, qui est présenté ci-après.

Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau².
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.

Documentation

Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission

Note du Secrétariat sur l'organisation des travaux de la session

3. Débat général :
 - a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ;
 - b) Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable

Rapport du Secrétaire général sur les programmes et interventions pour l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans le cadre des délibérations sur la

¹ *Documents officiels du Conseil économique et social, 2020, Supplément n° 5 (E/2020/25).*

² Conformément à la décision 2005/213 du Conseil économique et social, la Commission, aussitôt après la clôture de sa cinquante-troisième session, tiendra la première séance de sa cinquante-quatrième session aux seules fins d'élire la nouvelle présidence et les autres membres du Bureau, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur des commissions techniques du Conseil.

population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable

Rapport du Secrétaire général sur les flux de ressources financières devant concourir à la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement

4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population

Documentation³

Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme et bilan des activités menées dans le domaine de la population en 2020 : Division de la population (Département des affaires économiques et sociales)

Note du Secrétaire général sur le projet de plan-programme pour 2021 et l'exécution du programme en 2019 : sous-programme 5 (Population) du programme 7 (Affaires économiques et sociales)

5. Rôle et organisation futurs de la Commission de la population et du développement.

Documentation

Aucune documentation préalable n'a été demandée.

6. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission.

Documentation

Note du Secrétariat présentant l'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session de la Commission

7. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-quatrième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil

2. La décision ci-après, adoptée par la Commission, est portée à l'attention du Conseil :

Décision 2020/101

Thèmes spéciaux des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions de la Commission de la population et du développement

Rappelant ses décisions 2018/101 et 2019/101, et compte tenu des circonstances extraordinaires liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), la Commission de la population et du développement décide que les thèmes spéciaux de sa cinquante-quatrième session, en 2021, et de sa cinquante-cinquième session, en 2022, seront, respectivement, « Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable » et « Population et développement durable, en particulier croissance économique soutenue et inclusive ».

³ À compter de 2020, le plan-programme/cadre stratégique et le projet de programme de travail seront établis conformément au nouveau budget-programme annuel approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/266, qui comprend un nouveau cadre de résultats. Le budget-programme annuel de 2021 devait être définitivement établi au cours du premier semestre de 2020.

Chapitre II

Débat général :

- a) **Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national**
- b) **Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable**

3. Dans une lettre datée du 10 juillet 2020, le Président de la Commission à sa cinquante-troisième session a invité les États Membres et les États observateurs à soumettre par écrit des déclarations générales sur l'ensemble des travaux de la Commission. Les déclarations reçues par le Secrétariat ont été publiées sur le site Web de la Commission et peuvent être consultées à l'adresse suivante : www.un.org/development/desa/pd/events/CPD53.

Décision prise par la Commission

Thèmes spéciaux des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions de la Commission de la population et du développement

4. Le 6 juillet 2020, le Président de la Commission a fait circuler une lettre dans laquelle il transmettait pour examen, selon la procédure d'approbation tacite et conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil économique et social, un projet de décision intitulé « Thèmes spéciaux des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions de la Commission de la population et du développement » (E/CN.9/2020/L.4). Il a présenté ce projet de décision à l'issue de consultations.

5. Le 9 juillet 2020, la Commission a jugé que le projet de décision avait été adopté, conformément au processus défini dans les décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil économique et social (voir chap. I, sect. B, décision 2020/101).

Chapitre III

Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission

6. Dans sa lettre datée du 6 juillet 2020, le Président de la Commission a transmis pour examen, selon la procédure d'approbation tacite et conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil économique et social, un projet de décision intitulé « Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission » ([E/CN.9/2020/L.2/Rev.1](#)). Il a présenté ce projet de décision à l'issue de consultations.

7. Le 9 juillet 2020, la Commission a considéré que le projet de décision avait été adopté, conformément au processus défini dans les décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil économique et social (voir chap. I, sect. A).

Chapitre IV

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-troisième session

8. Le 10 juillet 2020, sur la base de la proposition contenue dans une lettre du Président, par laquelle ce dernier soumettait une version révisée du projet de rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-troisième session ([E/CN.9/2020/L.5](#)), la Commission a considéré que son projet de rapport avait été adopté, conformément au processus défini dans les décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil économique et social, et a autorisé le Vice-Président et Rapporteur, Nakano Junya (Japon), à en arrêter la version définitive, en consultation avec le Secrétariat.

Chapitre V

Organisation de la session

A. Travaux de la session

9. Le 5 avril 2019, conformément à la décision 2005/213 du Conseil économique et social, la Commission, aussitôt après la clôture de sa cinquante-deuxième session, a tenu la première séance de sa cinquante-troisième session aux seules fins d'élire le nouveau Bureau.

10. En application de la résolution 2020/4 du Conseil économique et social, et compte tenu de l'incidence de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les modalités de travail et les solutions technologiques et procédurales disponibles pendant la période de transition, la Commission n'a pas tenu d'autres réunions officielles à sa cinquante-troisième session.

11. La Commission a mené la suite des travaux de sa cinquante-troisième session au moyen de lettres et de consultations en ligne et a examiné les propositions selon la procédure d'approbation tacite, conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil économique et social⁴.

B. Élection du Bureau

12. À sa première séance, le 5 avril 2019, et le 9 juillet 2020, conformément au processus défini dans les décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil économique et social (E/CN.9/2020/L.3), la Commission a élu les membres du Bureau suivants :

Présidence :

Christian Braun (Luxembourg)

Vice-présidence :

Yuliana Angelova (Bulgarie)
Mariame Fofana (Burkina Faso)
Roshelle Henry (Jamaïque)
Nakano Junya (Japon)

13. Le 9 juillet 2020, la Commission a nommé le Vice-Président, Nakano Junya (Japon), Rapporteur pour la session.

C. Ordre du jour

14. L'ordre du jour de la cinquante-troisième session de la Commission, qui a été publié sous la cote E/CN.9/2020/1, se lit comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Débat général :
 - a) Mesures pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux mondial, régional et national ;

⁴ Une liste des lettres que le Président de la Commission a adressées aux États Membres au sujet des travaux de la cinquante-troisième session figure en annexe.

- b) Population, sécurité alimentaire, nutrition et développement durable.
- 4. Exécution du programme et futur programme de travail du Secrétariat dans le domaine de la population.
- 5. Ordre du jour provisoire de la cinquante-quatrième session de la Commission.
- 6. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de sa cinquante-troisième session.

D. Documentation

- 15. La liste des documents dont la Commission était saisie à sa cinquante-troisième session peut être consultée sur le site Web de la Division de la population (www.un.org/development/desa/pd/events/CPD53).

Annexe

Lettres adressées aux États Membres par le Président de la Commission au sujet des travaux de la cinquante-troisième session

12 février 2020	Lettre concernant l'organisation des travaux de la cinquante-troisième session de la Commission
1 ^{er} mars 2020	Lettre concernant le report de la réunion d'information sur la cinquante-troisième session de la Commission
5 mars 2020	Lettre d'invitation à une réunion d'information sur la cinquante-troisième session de la Commission, prévue le 6 mars 2020 à l'intention des États Membres
6 mars 2020	Lettre portant sur le suivi de la réunion d'information à l'intention des États Membres, et transmettant l'avant-projet de résolution sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable, ainsi qu'un projet de proposition sur le thème spécial de la cinquante-cinquième session de la Commission, qui se tiendra en 2022
1 ^{er} mai 2020	Lettre d'invitation à une réunion informelle en ligne, prévue le 7 mai 2020, aux fins d'un échange de vues sur les résultats de la cinquante-troisième session
15 mai 2020	Lettre transmettant l'avant-projet de déclaration sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et un projet de proposition sur le thème spécial de la cinquante-quatrième session de la Commission, qui se tiendra en 2021, et sur le thème spécial de la cinquante-cinquième session de la Commission, qui se tiendra en 2022
22 mai 2020	Lettre annonçant la tenue de la première consultation, prévue le 29 mai 2020, sur le projet de déclaration et les autres projets de proposition de la cinquante-troisième session de la Commission de la population et du développement, et transmettant l'ordre du jour provisoire révisé de la cinquante-quatrième session
2 juin 2020	Lettre annonçant la tenue de nouvelles consultations sur les projets de proposition, prévues les 5 et 8 juin 2020, et transmettant la première version révisée du projet de déclaration sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable dans le contexte de la pandémie de COVID-19
16 juin 2020	Lettre annonçant la tenue de nouvelles consultations, prévues le 22 juin 2020, et transmettant la deuxième version révisée du projet de déclaration sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable dans le contexte de la pandémie de COVID-19
24 juin 2020	Lettre d'invitation à de nouvelles consultations, prévues le 25 juin 2020
6 juillet 2020	Lettre annonçant le retrait du projet de déclaration sur la population, la sécurité alimentaire, la nutrition et le développement durable dans le contexte de la pandémie de COVID-19, et proposant une marche à suivre
6 juillet 2020	Lettre soumettant des propositions à la Commission de la population et du développement pour examen à sa cinquante-troisième session, au titre d'une procédure d'approbation tacite en vigueur jusqu'au 9 juillet 2020, à 18 h 30, conformément aux décisions 2020/205, 2020/206 et 2020/219 du Conseil économique et social

9 juillet 2020	Lettre annonçant le résultat de la procédure d'approbation tacite
10 juillet 2020	Lettre concernant le suivi du résultat de la procédure d'approbation tacite
10 juillet 2020	Lettre transmettant la note sur le rôle et l'organisation futurs de la Commission de la population et du développement, élaborée par le Secrétariat

